

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FCT 016-221/18/CT

■ Approbation du document - Ambition 2040 - douze engagements pour une métropole à vivre -

Information du Conseil de Territoire

DAJA 18/16587/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée au 1^{er} janvier 2016, doit élaborer un Projet métropolitain conformément à l'article L5218-7 du CGCT. Elle souhaite en faire le projet collectif de ce grand territoire et entend porter une ambition partagée et des priorités fortes. Il s'agit là de doter l'ensemble des politiques sectorielles et projets conduits par la Métropole d'une inspiration stratégique de long terme.

Sa forme et son contenu n'étant pas codifiés, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix de concevoir ce Projet comme un large processus d'appropriation des enjeux métropolitains et de co-construction et de s'appuyer sur des méthodes d'animation originales et participantes : le concept de « La Fabrique du Projet ».

La « Fabrique » incarne trois finalités de cette démarche inédite :

- affirmer une étape de « fabrication » des contenus comme un temps de dialogue et d'échanges nécessaire ;
- favoriser une expression libre, sans a priori, pour définir l'ambition, le cap de ce Projet métropolitain ;
- organiser un dialogue créatif, une co-construction entre élus et représentants du monde socio-économique (Conseil de développement), avec l'appui de la sphère technique.

Ainsi, depuis le lancement de la démarche par le Président de la Métropole en février 2017, de nombreuses rencontres associant largement les élus et le Conseil de développement, avec l'appui des techniciens de la Métropole et des agences d'urbanisme, ont été organisées sur l'ensemble du territoire et dans des formats variés : Ateliers d'intelligence collective organisés à thecamp, réunions du Groupe de travail de la Conférence des Maires, rencontres des Conseils de territoire, assemblées plénières du Conseil de développement, Débat avec les CIQ, Conférence-débat à la Foire de Marseille, réunions de l'Equipe-Projet et Collectifs Managers de la Métropole, etc.

Pour préparer le Projet métropolitain, la Métropole ne partait pas d'une feuille blanche et a puisé dans les documents et schémas déjà approuvés (Agenda mobilité, Agenda du développement économique) et dans le vivier du « futur engagé », c'est-à-dire de l'ensemble des projets avancés par les collectivités et les forces vives depuis plusieurs années.

Ce foisonnement de format et d'acteurs a permis de :

- s'accorder sur un diagnostic transversal des enjeux à travers 7 paradoxes métropolitains ;
- définir des valeurs, socles d'une identité commune ;
- établir une ambition globale pour amplifier la création d'emploi et offrir une qualité de vie au quotidien à l'ensemble des habitants ;
- énoncer 12 engagements métropolitains qui placent le citoyen au cœur du Projet et sont autant de

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

priorités qui doivent guider l'ensemble des politiques territoriales à l'œuvre pour leur permettre de « Vivre mieux », de « Vivre monde », de « Vivre ensemble » et de préserver et valoriser « l'art de Vivre » Aix-Marseille Provence.

Ce riche matériau, travaillé au sein de la « Fabrique du Projet », est l'essence d' « Ambition 2040 : douze engagements pour une métropole à vivre », document qui pose les fondements du Projet métropolitain et fixe le cap pour bâtir d'ici 25 ans une Métropole ouverte, solidaire et responsable où il fait bon vivre.

Le Projet métropolitain étant vu comme un processus continu, ce document représente l'atteinte d'un premier pallier, posant la pierre angulaire d'une démarche appelée à se poursuivre par d'autres étapes. Dans le même esprit d'échange et de co-construction, il s'agira de décliner ces 12 engagements en objectifs quantifiés, en démarches stratégiques, en déclinaisons territorialisées et en projets concrets.

Ce document se veut également une base de dialogue et de rapprochement avec l'Etat et l'ensemble des partenaires institutionnels de la Métropole pour obtenir leur soutien technique et financier dans la mise en œuvre des engagements du Projet métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt d'une démarche transversale de connaissance et d'appropriation des enjeux à la grande échelle ;
- La nécessité qu'Aix-Marseille-Provence définisse une stratégie d'ensemble, ambitieuse, lisible et partagée à même de garantir son attractivité et le bien-être de ses habitants ;

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de rapport en vue de l'approbation du document « Ambition 2040 : douze engagements pour une métropole à vivre ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC